Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II - Europe

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Electro-Wash (R) PX

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou du mélange

Nom du produit : Electro-Wash (R) PX

Synonymes : ES1010E, ES810E, ES1210, ES810

Type de produit : Aérosol.

Utilisation de la substance/du : Cleaners. Degreasers.

mélange

Identification de la société/entreprise

: ITW Chemtronics **Producteur**

8125 Cobb Center Drive Kennesaw, GA 30152

Tel. 770-424-4888 or toll free 800-645-5244

Distributeur

Importateur : ITW Contamination Control BV

Saffierlaan 5 VZ-2132 Hoofddorp The Netherlands

Email: info@itw-cc.com

Tel: +31 88 1307 400 FAX: +31 88 1307 499

Adresse email de la

personne responsable pour

cette FDS

: askchemtronics@chemtronics.com

d'urgence (avec les heures

d'ouverture)

Numéro de téléphone d'appel : Chemtrec - 1-800-424-9300 or collect 703-527-3887

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : F; R11

Xi; R38 R67 N; R51/53

Dangers physiques ou

chimiques

: Facilement inflammable.

Dangers pour la santé

humaine

: Irritant pour la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Dangers pour l'environnement : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long

terme pour l'environnement aquatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/préparation Mélange

Nom des composants	Numéro CAS	%	Numéro CE	Classificatio	n	
éthanol propane isobutane hexane Mélange d'isomères, contenant < 5% n- hexane (203-777-6)	64-17-5 74-98-6 75-28-5 107-83-5	10 - 20 10 - 20 10 - 20 5 - 20	200-578-6 200-827-9 200-857-2 203-523-4	F; R11 F+; R12 F+; R12 F; R11 Xn; R65 Xi; R38	[2] [2] [2] [1] [2]	
hexane Mélange d'isomères, contenant < 5% n- hexane (203-777-6)	79-29-8	0 - 10	201-193-6	R67 N; R51/53 F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67	[1] [2]	
hexane Mélange d'isomères, contenant < 5% n- hexane (203-777-6)	96-14-0	0 - 10	202-481-4	N; R51/53 F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R51/53	[1] [2]	
propane-2-ol	67-63-0	1 - 5	200-661-7	F; R11	[1] [2]	
Date d'édition/Date de : 12/8/2011.						1/1

Date d'édition/Date de : 12/8/2011.

révision

Electro-Wash (R) PX

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

hexane Mélange d'isomères, contenant < 5% n-hexane (203-777-6) n-hexane	75-83-2 110-54-3	0 - 5	200-906-8	Xi; R36 R67 F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R51/53 F; R11	[1] [2]
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.				Repr. Cat. 3; R62 Xn; R48/20, R65 Xi; R38 R67 N; R51/53	

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. PREMIERS SECOURS

Premiers secours

Inhalation

Transporter la personne incommodée à l'air frais. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Consulter un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Ingestion

: Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau

: Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

Contact avec les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Protection des sauveteurs

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

Note au médecin traitant

 Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Utilisables

: Aucun conn

Non utilisables

Risques particuliers liés à l'exposition au produit

: Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

: Aérosol inflammable. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Le gaz peut s'accumuler dans les endroits bas ou confinés ou parcourir une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme, causant un incendie ou une explosion. Les récipients d'aérosols qui explosent peuvent être propulsés à grande vitesse depuis le lieu de l'incendie. Les écoulements dans les égouts peuvent créer

Date d'édition/Date de révision

: 12/8/2011.

MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

des risques de feu ou d'explosion.

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Risque lié aux produits de décomposition thermique

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances

dioxyde de carbone monoxyde de carbone

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

: Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. En cas de bris d'aérosols, il est recommandé de prendre les mesures nécessaires à cause de la rapidité d'échappement de leur contenu sous pression et du propulseur. En cas de rupture d'un grand nombre de conteneurs, traiter comme si un produit en vrac s'était déversé conformément aux instructions dans la section Nettoyage. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

de l'environnement

Précautions pour la protection: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

Méthodes de nettoyage

Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Utilisez des outils antiétincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Nota : Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Eviter de respirer du gaz. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.

MANIPULATION ET STOCKAGE

Stockage

: Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10), des aliments et des boissons. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Matériaux d'emballage

Recommandé : Utiliser le récipient d'origine.

CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

Limites d'exposition professionnelle
ACGIH TLV (États-Unis, 1/2009).
STEL: 1000 ppm 15 minute(s).
ACGIH TLV (États-Unis, 1/2009).
TWA: 1000 ppm 8 heure(s).
ACGIH TLV (États-Unis, 1/2009).
TWA: 1000 ppm 8 heure(s).
ACGIH TLV (États-Unis, 1/2009).
TWA: 500 ppm 8 heure(s).
TWA: 1760 mg/m³ 8 heure(s).
STEL: 1000 ppm 15 minute(s).
STEL: 3500 mg/m³ 15 minute(s).
ACGIH TLV (États-Unis, 1/2009).
TWA: 500 ppm 8 heure(s).
TWA: 1760 mg/m³ 8 heure(s). STEL: 1000 ppm 15 minute(s).
STEL: 3500 mg/m³ 15 minute(s).
ACGIH TLV (États-Unis, 1/2009).
TWA: 500 ppm 8 heure(s).
TWA: 300 ppm o fied e(s). TWA: 1760 mg/m³ 8 heure(s).
STEL: 1000 ppm 15 minute(s).
STEL: 3500 mg/m³ 15 minute(s).
ACGIH TLV (États-Unis, 1/2009).
STEL: 400 ppm 15 minute(s).
TWA: 200 ppm 8 heure(s).
ACGIH TLV (États-Unis, 1/2009).
TWA: 500 ppm 8 heure(s).
TWA: 1760 mg/m³ 8 heure(s).
STEL: 1000 ppm 15 minute(s).
STEL: 3500 mg/m³ 15 minute(s).
EU OEL (Europe, 4/2006). Notes: Indicative
Limit value: 72 mg/m³ 8 heure(s).
Limit value: 20 ppm 8 heure(s).

recommandées

Procédures de surveillance : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection respiratoire

Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Protection des mains

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

Date d'édition/Date de : 12/8/2011. révision

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE 8.

Protection des yeux

: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières

Protection de la peau

: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Contrôle de l'exposition de : l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

Aspect

État physique : Liquide. [Aérosol. Liquide.]

Couleur : Clair. Incolore.

Odeur : Hydrocarbure. [Faible]

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Point d'ébullition : 50°C (122°F)

Point de fusion : Peut éventuellement commencer à se solidifier à la température suivante: -88.9°C (-

128°F) Ceci est fondé d'après les données de l'ingrédient suivant: propane-2-ol.

Moyenne pondérée: -126.34°C (-195.4°F)

Point d'éclair : Vase clos: Inférieure à -18 °C (0 °F). (Tagliabue.)

Limites d'explosivité : Seuil minimal: 1.2% Seuil maximal: 7.7%

Pression de vapeur : 26.4 kPa (198 mm Hg) (à 20°C) Densité relative : Moyenne pondérée: 0.64 (Eau = 1)

Densité de vapeur : >1 (Air = 1)

Taux d'évaporation (acétate : >1 comparé à acétate de butyle

de butyle = 1)

<u>Autres informations</u>

Température d'autoinflammation

: Plus basse valeur connue: 277.85°C (532.1°F) (3-méthylpentane).

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité

: Le produit est stable.

Conditions à éviter

: Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de

sécurité.

Matières à éviter

: Aucune donnée spécifique.

Produits de décomposition

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

dangereux

décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Ingestion : Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Contact avec la peau : Irritant pour la peau.

: Aucun effet important ou danger critique connu. Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant

éthanol

Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
DL50 Intra-	Rat	11 mg/kg	-
artériel			
DL50 Intra-	Rat	3600 ug/kg	-
péritonéal			
DL50 Intra-	Rat	1440 mg/kg	-
veineux			
DL50 Orale	Rat	7 g/kg	-
DL50 Orale	Rat	7060 mg/kg	-
Dlmin Cutané	Lapin	20 g/kg	-
TDLo Intra-	Rat	363.6 ug/kg	-
cérébral			
TDLo Intra-	Rat	106 ug/kg	-
cérébral			
TDLo Intra-	Rat	2.45 g/kg	-
péritonéal			
TDLo Intra-	Rat	2 g/kg	-
péritonéal			
TDLo Intra-	Rat - Mâle	1.5 g/kg	-
péritonéal			
TDLo Intra-	Rat	1.2 g/kg	-
péritonéal			

Date d'édition/Date de révision

: 12/8/2011.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

COIQUES			
TDLo Intra-	Rat - Mâle	1 g/kg	-
péritonéal			
TDLo Intra-	Rat - Mâle	0.5 g/kg	-
péritonéal	5 /		
TDLo Intra-	Rat	0.25 g/kg	-
péritonéal	D 1	0500 "	
TDLo Intra-	Rat	3500 mg/kg	-
péritonéal	Det Mâle	2000	
TDLo Intra- péritonéal	Rat - Mâle	3000 mg/kg	-
TDLo Intra-	Rat	2700 mg/kg	
péritonéal	Nai	2700 mg/kg	-
TDLo Intra-	Rat	2000 mg/kg	
péritonéal	Nat	2000 mg/kg	-
TDLo Intra-	Rat - Femelle	1000 mg/kg	_
péritonéal	rtat - i ciliciic	1000 mg/kg	
TDLo Intra-	Rat	500 mg/kg	_
péritonéal	· tot	ooo mgang	
TDLo Intra-	Rat	2.4 mg/kg	_
péritonéal		3 3	
TDLo Intra-	Rat	1.25 mg/kg	_
péritonéal		0 0	
TDLo Intra-	Rat - Mâle	0.5 g/kg	-
veineux		0 0	
TDLo Orale	Rat	6.4 g/kg	-
TDLo Orale	Rat	6 g/kg	-
TDLo Orale	Rat	5.25 g/kg	-
TDLo Orale	Rat	5 g/kg	-
TDLo Orale	Rat	3 g/kg	-
TDLo Orale	Rat	2.5 g/kg	-
TDLo Orale	Rat	0.72 g/kg	-
TDLo Orale	Rat - Mâle	0.5 g/kg	-
TDLo Orale	Rat	0.4 g/kg	-
TDLo Orale	Rat	10 mL/kg	-
TDLo Orale	Rat - Mâle	5 mL/kg	-
TDLo Orale	Rat	4.44 mL/kg	-
TDLo Orale	Rat	4 mL/kg	-
TDLo Orale	Rat	8000 mg/kg	-
TDLo Orale	Rat - Femelle	6000 mg/kg	-
TDLo Orale	Rat - Mâle	5250 mg/kg	-
TDLo Orale TDLo Orale	Rat	5000 mg/kg	-
TDLo Orale	Rat Rat	4800 mg/kg 4300 mg/kg	-
TDLo Orale	Rat	1600 mg/kg	-
TDLo Orale	Rat	1500 mg/kg	-
TDLo Non	Rat	3 g/kg	_
déclaré	1101	o gritg	
CL50 Inhalation	Rat	20000 ppm	10 heures
Gaz.		_0000 pp	
CL50 Inhalation	Rat	658000 mg/m3	4 heures
Vapeurs		· ·	
CL50 Inhalation	Rat	57 pph	15 minutes
Gaz.			
DL50 Cutané	Lapin	12800 mg/kg	-
DL50 Intra-	Rat	2735 mg/kg	-
péritonéal			
DL50 Intra-	Rat	1088 mg/kg	-
veineux			
DL50 Orale	Rat	5045 mg/kg	-
DL50 Orale	Rat	5000 mg/kg	-
TDLo Intra-	Rat	800 mg/kg	-
péritonéal			
CL50 Inhalation	Rat	16000 ppm	8 heures
Gaz.		"	
DL50 Orale	Rat	25 g/kg	-
Dimin Intra-	Rat	9100 mg/kg	-
péritonéal	Det	20000"	
TDLo Orale	Rat	20000 mg/kg	- 0
CL50 Inhalation	Rat	627000 mg/m3	3 minutes
Vapeurs CL50 Inhalation	Dat	48000 ppm	4 hourse
Gaz	Rat	48000 ppm	4 heures

Effets chroniques potentiels pour la santé

isobutane

propane-2-ol

n-hexane

Effets chroniques : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Gaz.

Date d'édition/Date de : 12/8/2011. 6/10 révision

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

nausées ou vomissements

irritation des voies respiratoires toux

migraine

somnolence/fatigue étourdissements/vertiges

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: Peau

rougeur

Yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

Organes cibles : Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : le système nerveux,

oeil, cristallin ou cornée.

Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : le sang, le système reproducteur, foie, voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC).

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long Effets sur l'environnement terme pour l'environnement aquatique.

<u>Écotoxicité en milieu aquatique</u>				
Nom du produit/composant éthanol	Test -	Résultat Aiguë CE50 >100 ppm Eau douce	Espèces Daphnie - Water flea - Daphnia magna - <24 heures	Exposition 48 heures
	-	Aiguë CE50 2000 ug/L Eau douce		48 heures
	-	Aiguë CL50 5680 à 7392 mg/L Eau douce	Daphnie - Water	48 heures
	-	Aiguë CL50 13 à 16 ml/L Eau douce	Poisson - Rainbow trout,donaldson trout - Oncorhynchus mykiss - 0.8 g	96 heures
	-	Aiguë CL50 14200000 à 15100000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - 30 jours - 19.4 mm - 0.099 g	96 heures
	-	Aiguë CL50 13480000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - Juvenile (Fledgling, Hatchling, Weanling) - 4 à 8 semaines - 1.1 à 3.1 cm	96 heures
	-	Aiguë CL50 11000000 ug/L Eau de mer	Poisson - Bleak - Alburnus alburnus - 8 à 10 cm	96 heures
	-	Aiguë CL50 10000000 à 11500000 ug/L Eau de mer	Poisson - Bleak - Alburnus alburnus - 8 cm	96 heures
	-	Aiguë CL50 6772000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Ceriodaphnia dubia - Neonate	48 heures
	-	Aiguë CL50 6386000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Ceriodaphnia dubia - Neonate	48 heures
	-	Aiguë CL50 6325000 à	Daphnie - Water flea -	48 heures

Date d'édition/Date de : 12/8/2011. 7/10 révision

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

		7440000	0	
	-	7413000 ug/L Eau douce Aiguë CL50 6076000 à	Ceriodaphnia dubia - Neonate Daphnie - Water flea -	48 heures
	-	7115000 ug/L Eau douce Aiguë CL50 5577000 à 6557000 ug/L	Ceriodaphnia dubia - Neonate Daphnie - Water flea - Ceriodaphnia	48 heures
	-	Eau douce Aiguë CL50 3715000 à 4432000 ug/L	dubia - Neonate Daphnie - Water flea - Ceriodaphnia	48 heures
	-	Eau douce Aiguë CL50 >100000 ug/L Eau douce	dubia - Neonate Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - Juvenile	96 heures
			(Fledgling, Hatchling, Weanling) - 0.2 à 0.5 g	
	-	Aiguë CL50 42000 ug/L Eau douce	Poisson - Rainbow trout,donaldson trout - Oncorhynchus mykiss	4 jours
	-	Aiguë CL50 25500 ug/L Eau de mer	Crustacés - Brine shrimp - Artemia franchiscana - LARVAE	48 heures
	-	Chronique NOEC <6.3 g/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures
propane-2-ol	-	Aiguë CL50 11130000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - Juvenile (Fledgling, Hatchling, Weanling) - 4 à 8 semaines - 1.1 à 3.1 cm	96 heures
	-	Aiguë CL50 10400000 à 10600000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - 29 jours - 20 mm - 0.103 g	96 heures
	-	Aiguë CL50 9640000 à 10000000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - 31 jours - 20.6 mm - 0.117 g	96 heures
	-	Aiguë CL50 6550000 à 7450000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - 31 jours - 17.4 mm - 0.082 g	96 heures
	-	Aiguë CL50 4200000 ug/L Eau douce	Poisson - Harlequinfish, red rasbora - Rasbora heteromorpha - 1 à 3 cm	96 heures
	-	Aiguë CL50 1400000 à 1950000 ug/L Eau de mer	Crustacés - Common shrimp, sand shrimp - Crangon crangon	48 heures
	-	Aiguë CL50 >1400000 ug/L	Poisson - Western mosquitofish - Gambusia affinis -	96 heures
n-hexane	-	Aiguë CL50 113000 ug/L Eau douce	20 à 30 mm Poisson - Mozambique tilapia - Tilapia	96 heures

Date d'édition/Date de : 12/8/2011. 8/10 révision

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aiguë CL50 2500 Poisson à 2980 ug/L Eau Fathead r douce Pimephal

mm - 10 g Poisson - 96 heures Fathead minnow -Pimephales

Pimephales promelas - 31 jours - 20.4 mm -

mossambica - 99

0.123 g

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

<u>Biodégradabilité</u>

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination des déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Ne pas percer ni incinérer le récipient.

Déchets Dangereux

: Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation internationale du transport

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	UN1950	AEROSOLS	2	-		-
Classe ADN/ADNR	UN1950	AEROSOLS	2	-	<u>*</u>	-
Classe IMDG	UN1950	AEROSOLS(Quantité limitée)	2.1	-		-
Classe IATA	UN1950	Aerosols, flammable	2.1	-		-

GE*: Groupe d'emballage

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations de l'Union Européenne

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

Symbole(s) de danger



Facilement inflammable, Irritant, Dangereux pour l'environnement

Phrases de risque

: R11- Facilement inflammable. R38- Irritant pour la peau.

R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence

: S23- Ne pas respirer les [***].

S38- En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. S61- Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Utilisation du produit Inventaire d'Europe : Applications industrielles, Utilisé par pulvérisation.

: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Autres Réglementations UE

Date d'édition/Date de : 12/8/2011. 9/10 révision

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Phrases d'avertissement supplémentaire

: Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

16. AUTRES DONNÉES

Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 - Europe R12- Extrêmement inflammable. R11- Facilement inflammable.

R62- Risque possible d'altération de la fertilité.

R48/20- Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par

inhalation.

R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R36- Irritant pour les yeux. R38- Irritant pour la peau.

R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à

long terme pour l'environnement aquatique.

Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Europe F+ - Extrêmement inflammable F - Facilement inflammable

Repro.tox Cat. 3 - Toxique pour la reproduction Catégorie 3

Xn - Nocif Xi - Irritant

N - Dangereux pour l'environnement

Historique

Date d'impression : 12/8/2011.

Date d'édition/Date de : 12/8/2011.

révision

Date de la précédente

édition

: Aucune validation antérieure.

Version : 23

Élaborée par : Non disponible.

▼ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date d'édition/Date de : 12/8/2011. 10/10 révision